



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Résultats des dix premières années
2004 – 2014



Accord sur la Conservation of Albatrosses and Petrels (ACAP)

27 Salamanca Square
Battery Point 7004, Tasmania, Australia

Ph: +61 3 6165 6674
secretariat@acap.aq

www.acap.aq

AVANT-PROPOS

Cette brochure émane du Secrétariat de l'ACAP et des officiels du Comité consultatif. Elle se base sur les contributions des Parties à l'ACAP, et veut célébrer les 10 ans de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels. Son objectif est d'identifier les principaux accomplissements de l'Accord et de ses Parties dans l'amélioration du statut de conservation des espèces répertoriées à l'Annexe 1. La brochure vise également à mettre en évidence les défis majeurs qu'il reste à relever dans le domaine.

Les rapports inclus dans cette brochure montrent les progrès importants réalisés par les Parties à l'ACAP pour faire face aux menaces pesant sur la survie des albatros et des pétrels, sur terre comme en mer. Des États de l'aire de répartition non membres comme le Canada, le Japon et les États-Unis ont activement participé à cet effort et ont soutenu les projets de l'Accord, bien qu'ils n'en soient pas signataires à ce jour. Le soutien actif d'organisations non gouvernementales comme American Bird Conservancy, BirdLife International, Humane Society International, Pro Delphinus, Projeto Albatroz, Southern Seabird Solutions et le Fonds mondial pour la nature (WWF), entre autres, a aussi joué un rôle capital dans les avancées accomplies vers l'amélioration des statuts de conservation des albatros et des pétrels à travers le monde.

L'Accord a joué un rôle crucial en permettant à un réseau mondial de chercheurs et de gestionnaires de travailler ensemble pour identifier les menaces pesant sur les albatros et les pétrels, établir des priorités de conservation et trouver des solutions efficaces pour éliminer ces menaces. À travers les efforts de son groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, l'Accord a identifié des mesures à prendre pour prévenir les captures accessoires d'oiseaux de mer, que ce soit pour la pêche à la palangre ou au chalut, qui, ensemble, constituent la plus grande menace à la survie des albatros et des pétrels en mer. Dans le même ordre d'idée, le groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation de l'ACAP a développé des lignes directrices identifiant les méthodes conformes aux bonnes pratiques pour faire face aux menaces terrestres dans les sites de reproduction de ces espèces.

Des programmes d'éradication de nuisibles ont permis de réaliser des progrès significatifs dans certains sites de reproduction importants. Le succès de ces programmes s'est traduit par des résultats immédiats dans certains cas ; un certain nombre d'espèces étant

revenues sur les îles concernées afin de se reproduire après l'éradication réussie des nuisibles. Des maladies et des nuisibles introduits menacent toujours la survie de certaines espèces et il est primordial que le travail des parties à l'ACAP se poursuive dans ces sites de reproduction dans les années à venir jusqu'à ce que ces menaces soient endiguées.

L'Accord a également joué un rôle capital dans la coordination des efforts visant à l'élaboration de mesures de conservation des oiseaux de mers efficaces dans les pêches intérieures et hauturières, notamment pour ces dernières, via la stratégie de communication avec les Organisations régionales de la gestion des pêches (ORGP). Grâce à cette opération, beaucoup d'ORGP dont les pêches chevauchent les aires d'alimentation des albatros et des pétrels ont désormais adopté des mesures de conservation d'oiseaux de mer, sur la base des conseils en matière de bonnes pratiques de l'ACAP.

Le défi reste maintenant de voir ces mesures de conservation efficacement mises en pratique. En raison d'un manque de données, il est difficile d'évaluer dans quelles proportions ces mesures sont appliquées dans de nombreuses pêcheries. Pour atteindre les objectifs de l'ACAP que sont l'obtention et le maintien de statuts de conservation favorables pour les albatros et les pétrels, il est impératif d'établir des programmes d'observation et/ou de suivi électronique efficaces. La Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), dont les opérations de pêche à la palangre sont couvertes à 100% par des observateurs, a démontré que la diminution du nombre de captures accessoires d'oiseaux de mer pour atteindre des niveaux faibles ou nuls est possible dans les pêches hauturières.

Dans les années à venir, l'ACAP cherchera avant tout à réitérer ce succès dans d'autres pêches, continuer son travail d'éradication des menaces sur les sites de reproduction et solliciter la participation active des États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore engagés dans ses projets.

WARREN PAPWORTH

Secrétaire exécutif de l'ACAP

MARCO FAVERO

Président du Comité consultatif

AVRIL 2015

Table des matières

Avant-Propos	1
Introduction à l'ACAP	3
Succès de l'ACAP	4
Défis à venir pour l'ACAP	6
Afrique du Sud	8
Argentine	10
Australie	12
Brésil	14
Chili	16
Espagne	18
Équateur	20
France	22
Norvège	24
Nouvelle-Zélande	26
Pérou	28
Royaume-Uni	30
Uruguay	32
Actions notables en rapport avec l'ACAP	34
Annexe 1	36
Annexe 2	37

Introduction à l'ACAP

L'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP)¹ est un accord multilatéral qui cherche à conserver les albatros et les pétrels en coordonnant les activités internationales visant à atténuer les menaces auxquelles sont exposées les populations d'albatros et de pétrels.

L'élaboration de l'Accord a débuté en 1999 et a rapidement été conclue. À peine deux réunions préparatoires, organisées à Hobart, en Australie, et au Cap, en Afrique du Sud, auxquelles ont participé 16 pays et cinq organisations internationales, auront suffi. L'ACAP fut ouvert à la signature à Canberra, en Australie, le 19 juin 2001 et est entré en vigueur le 1er février 2004, époque à laquelle toutes les espèces d'albatros de l'hémisphère sud et sept espèces de pétrels étaient couvertes par l'Accord. Actuellement (février 2015), 13 États sont Parties à l'Accord : l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, l'Équateur, l'Espagne, la France, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Pérou, le Royaume-Uni et l'Uruguay (voir Annexe 1). L'ACAP est soutenu par un Secrétariat sis à Hobart (Tasmanie, Australie).

La Première session de la Réunion des Parties (RdP1) s'est tenue à Hobart en novembre 2004. Cette réunion a principalement donné lieu à la mise en place d'un Comité consultatif chargé d'orienter la mise en œuvre de l'Accord. Les activités du Comité consultatif sont soutenues par trois groupes de travail axés sur le statut des populations et de la conservation, la capture accessoire d'oiseaux de mer et la taxonomie. Les sessions de la Réunion des Parties (RdP) se tiennent à intervalle régulier, tous les trois ans, tandis que le Comité consultatif et ses groupes de travail auxiliaires se réunissent chaque année durant cet intervalle de deux ans.

Espèces protégées en vertu de l'ACAP

Bien que l'objectif initial de l'ACAP était de protéger 26 espèces d'albatros et de pétrels de l'hémisphère sud, les Parties sont convenues en 2009 d'inclure trois espèces d'albatros du Pacifique Nord ainsi qu'une espèce de pétrel de Méditerranée en 2012. Les 30 espèces désormais protégées par l'ACAP

sont inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord (cf. Annexe 2 au présent document). L'état de conservation des espèces de l'ACAP est menacé au niveau mondial. Ainsi, conformément au classement de l'UICN, quatre espèces sont en danger critique d'extinction, cinq sont en danger, onze sont vulnérables, huit sont quasi-menacées et deux espèces présentent une préoccupation mineure².

Principales menaces auxquelles sont exposés les albatros et les pétrels

La menace la plus significative à laquelle sont confrontés les albatros et les pétrels est la mortalité induite par les collisions avec les engins de pêche, particulièrement lors des activités de pêche palangrière ou chalutière. De nombreuses espèces sont également menacées sur leurs sites de reproduction par l'introduction de prédateurs ou de maladies, par la perte d'habitats et par les perturbations d'origine anthropiques. L'ACAP a élaboré un ensemble d'outils, notamment des lignes directrices sur les meilleures pratiques, afin d'aider les Parties et les États de l'aire de répartition à affronter ces menaces.

L'ACAP est axé sur la coopération internationale et l'échange d'informations et de connaissances pratiques. Le Plan d'action (Annexe 2 à l'Accord) fournit un cadre de travail à la mise en œuvre de mesures de conservation efficaces pour répondre aux menaces, terrestres et marines, qui pèsent sur les oiseaux marins.

Outre les mesures prises individuellement par chaque État pour protéger les albatros et les pétrels, une action de coopération internationale est également nécessaire. Les albatros et les pétrels sont vulnérables aux menaces présentes dans leurs aires d'alimentation très vastes - qui dépassent les frontières nationales et s'étendent jusque dans les eaux internationales, et les actions entreprises par les nations seules ne suffisent pas à sauvegarder leurs populations. La coopération internationale en matière de conservation des albatros et des pétrels renforce les perspectives de succès des mesures de conservation entreprises dans leurs aires de répartition.

1. Accord sur la conservation des albatros et des pétrels, conclu le 19 juin 2001 2258 UNTS 257 (Entré en vigueur le 1er février 2004).

2. Liste rouge des espèces menacées de l'UICN 2014.

Succès de l'ACAP

Au cours de ses dix premières années d'existence, l'Accord et ses Parties ont engrangé des résultats significatifs en matière d'amélioration de l'état de conservation des albatros et des pétrels. Cela a été possible grâce à un travail collectif et individuel et grâce à la coopération avec d'autres pays, ainsi que des organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales. Parmi ces dernières, on distingue BirdLife International et ses organisations affiliées, qui ont joué un rôle majeur au sein de l'ACAP depuis sa création. Les résultats les plus significatifs ainsi que les défis à venir sont synthétisés ci-après pour l'Accord et dans les dernières sections pour chaque Partie.

Perspectives mondiales

À titre de large indicateur mondial du défi qui attend l'ACAP, le tableau ci-dessous synthétise l'état des menaces pour les 30 espèces inscrites en février.

TABEAU 1: Espèces inscrites à l'ACAP par niveau de menace conformément à la Liste rouge de l'UICN publiée en 2014 (pour plus d'informations sur ces espèces et leurs tendances de populations, veuillez consulter l'Annexe 1 au présent document).

Niveau de menace	Espèces d'albatros	Espèces de pétrels
En danger critique d'extinction	3	1
En danger	5	0
Vulnérable	7	4
Quasi menacé	7	1
Préoccupation mineure	0	2

Résultats

Parmi les résultats significatifs de l'ACAP et de son Comité Consultatif (CC) de 2004 à 2014, on distingue:

- un ensemble d'activités ayant visé à dialoguer avec les pêcheurs et les gestionnaires de pêches afin de les aider à identifier et atténuer les menaces pesant sur les espèces inscrites à l'ACAP lors des activités de pêche. À cet égard, on notera:
 - l'adoption, par bon nombre d'organisations régionales de gestion des pêches, de mesures de conservation des oiseaux de mer, fondées sur l'avis de l'ACAP en matière de meilleures pratiques, pour les pêches dans lesquelles on sait que la mortalité d'espèces inscrites à l'ACAP induite par la capture accessoire intervient. La soumission de documents et la participation aux réunions scientifiques, techniques et autres de ces organisations internationales ont permis de négocier l'adoption de ces mesures de conservation et d'atteindre ce résultat.
- La diffusion d'informations spécialisées sur des mesures concrètes et efficaces qui peuvent être entreprises pour prévenir la capture accessoire d'oiseaux de mer lors des activités de pêche palangrière pélagique et démersale ainsi que dans les pêches chalutières et autres. Ces informations ont été utilisées par de nombreuses Parties à l'ACAP et par bon nombre d'États de l'aire de répartition non-Partie dans le cadre de l'adoption et de la mise en œuvre de mesures de conservation d'oiseaux de mer efficaces dans leurs pêches.
- Mise en ligne d'une base de données exhaustive sur la gestion des sites de reproduction, des menaces, de la taille des populations, des taux de captures accessoires et d'autres informations utilisées afin d'évaluer les progrès atteints en matière de recherche et de conservation et de prioriser les travaux de l'ACAP.

- Création en 2008 d'un Secrétariat permanent, sis à Hobart, et élaboration d'un ensemble de documents administratifs essentiels au fonctionnement de l'ACAP, notamment l'Accord de siège conclu avec l'Australie afin que celle-ci accueille le Secrétariat, le Règlement du personnel, le Règlement financier, le Règlement intérieur pour le CC et la RdP, et un Programme de travail triennal glissant. Examens réguliers de l'état et des tendances des populations de toutes les espèces inscrites à l'ACAP.
- Production et mise à jour d'un ensemble d'évaluations d'espèces, synthétisant les informations scientifiques les plus récentes concernant les espèces d'albatros et de pétrels inscrites à l'ACAP. Ces évaluations fournissent des données mises à jour sur la répartition, l'état et les tendances de populations de chaque espèce ainsi que sur les menaces auxquelles sont confrontées chaque population individuelle sur les sites de reproduction et en mer, les mesures de conservation mises en place pour les protéger et les lacunes éventuelles en matière de connaissances sur les espèces.
- Elaboration et révision régulière de l'avis en matière de meilleures pratiques destiné aux pêcheurs et aux gestionnaires de pêche sur les mesures d'atténuation qui visent à éviter ou limiter les captures accessoires d'espèces inscrites à l'ACAP au moyen de méthodes de pêche différentes.
- Elaboration de lignes directrices en matière de gestion de la biosécurité et de quarantaine pour les sites de reproduction afin d'orienter l'élaboration de plans visant à éradiquer les vertébrés introduits sur les sites de reproduction des espèces de l'ACAP et à éviter leur réintroduction.
- Elaboration d'un guide d'identification des oiseaux de mer morts afin de rendre plus précises les informations relatives aux oiseaux de mer tués au cours des pêches.
- Elaboration d'un guide sur le retrait d'hameçons des oiseaux de mer.
- Préparation d'un avis et mise à disposition de lignes directrices visant à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans visant à quantifier le nombre d'espèces inscrites à l'ACAP nichant en surface et en terrier.
- Aide fournie à l'Équateur et au Pérou dans l'élaboration d'un Plan d'action de conservation pour l'albatros des Galápagos (*Phoebastria irrorata*) des îles Galápagos de l'Équateur.
- Financement de 39 projets de recherche et de détachement dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités pour un montant de 580 000AUD.
- Développement d'une relation étroite de coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales liées à la conservation des oiseaux de mer ou intéressées par celle-ci. L'un des moments forts a été la signature d'un Protocole d'accord avec quatre organisations de gestion des pêches pour renforcer la coopération et l'échange d'informations entre elles et l'ACAP.
- Recommandation d'une taxonomie révisée et normalisée pour les albatros - après résolution de plusieurs divergences taxonomiques. Cette taxonomie révisée a été largement approuvée par les nations et les organisations internationales, dont les Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.
- Sensibilisation du public concerné au moyen de plus de 2000 articles relatifs à la conservation et à la recherche liées aux albatros et aux pétrels publiés sur le site de l'ACAP depuis 2006 ainsi qu'au moyen de publications quotidiennes sur la page Facebook de l'Accord, qui compte actuellement 1900 membres.
- Elaboration d'une base de données mondialement reconnue comme la source principale d'informations et de connaissances pratiques sur les albatros et les pétrels inscrits à l'ACAP.

Défis à venir pour l'ACAP

L'objectif de l'ACAP est d'obtenir et de maintenir des statuts de conservation favorables pour les albatros et les pétrels. Beaucoup reste encore à faire avant qu'il n'atteigne cet objectif. Parmi les défis clés qui l'attendent, on note:

- Assurer l'adoption et la mise en œuvre efficace de meilleures mesures d'atténuation de la capture accessoire dans toutes les pêches nationales, régionales et internationales où les captures accessoires surviennent. Parmi les pêches particulièrement prioritaires, on retrouve les pêches palangrières de thon et les pêches chalutières qui chevauchent les zones d'alimentation des espèces inscrites à l'ACAP.
- Obtenir davantage d'informations sur la proportion et les endroits dans lesquels les captures accessoires d'oiseaux de mer interviennent lors des activités de pêche, y compris dans les pêches artisanales, afin d'améliorer l'efficacité des mesures de conservation.
- Chercher à obtenir l'engagement actif et l'adhésion à l'ACAP, des États de l'aire de répartition (c-à-d des États où les pêcheurs interagissent avec des espèces inscrites à l'ACAP et/ou qui comprennent dans leur juridiction des aires de reproduction) qui ne sont actuellement pas Parties à l'ACAP ou qui ne participent pas aux travaux de l'Accord. Augmenter le niveau de ressources et de connaissances pratiques disponibles pour mettre en œuvre les actions de conservation prioritaires du Plan d'action de l'ACAP et du Programme de travail du CC, à savoir:
 - la poursuite de l'éradication des nuisibles introduits sur les sites de reproductions.
 - mise en œuvre plus large des mesures d'atténuation de la capture accessoire, en priorité dans les zones de conservation prioritaires où de grandes concentrations d'une espèce inscrite à l'ACAP se nourrissent fréquemment.
- améliorations des mesures d'atténuation de la capture accessoire pour les rendre plus efficaces, plus simples et moins onéreuses pour les pêcheurs.
- Améliorer les connaissances en matière de répartition en mer et des menaces sur les sites de reproduction, notamment celles liées aux espèces et aux maladies introduites.
- Entreprendre le recensement des populations afin de mettre à jour et d'améliorer la précision de certains ensembles de données dépassés et pour combler les lacunes en matière de données pour certaines populations.
- L'ACAP est très bien placé pour relever ces défis futurs. La coopération entre les Parties est forte lorsqu'il s'agit d'éliminer les menaces à la survie des albatros et des pétrels. L'Accord jouit d'une renommée internationale grandissante en tant que source d'avis évolutive en matière de meilleures pratiques en évolution sur la conservation de ces espèces. Les États de l'aire de répartition et les organisations internationales montrent de plus en plus de soutien au travail de l'Accord.



Afrique du Sud

Signature de l'ACAP le 6 novembre 2003
Ratification le 6 novembre 2003

Comme certaines autres Parties à l'ACAP, l'Afrique du Sud compte de nombreuses espèces inscrites à l'ACAP dans sa juridiction, notamment l'Albatros fuligineux à dos sombre et l'Albatros à bec jaune Indien, deux espèces en danger. Les riches pêches hauturières abondent dans sa région, en particulier celles liées à l'écosystème du courant de Benguela. Les grandes concentrations d'espèces inscrites à l'ACAP se nourrissant dans cette zone font de la mise en œuvre continue de mesures d'atténuation efficaces une priorité de conservation essentielle. L'Afrique du Sud a mené des évaluations influentes sur la capture accessoire dans les pêches ainsi que sur l'efficacité de diverses méthodes d'atténuation de la capture accessoire et sur la façon de les améliorer. Parmi les succès engrangés, on distingue l'adoption de mesures d'atténuation (le déploiement de lignes d'effarouchement jumelles) dans la pêche chalutière démersale nationale qui a mené à une réduction de 90 % de la mortalité des albatros et des pétrels. Ses chercheurs ont également fourni des données sans précédent sur la mortalité des oisillons d'albatros induite par les souris sur l'île Marion.

RÉSULTATS CLÉS

	RÉSULTATS CLÉS
Conservation des espèces	- Sur les neuf espèces inscrites à l'ACAP qui nichent sur les îles Prince-Édouard d'Afrique du Sud, deux sont considérées comme en danger (l'Albatros fuligineux à dos sombre et l'Albatros à bec jaune Indien) et sept comme vulnérables (l'Albatros hurleur, l'Albatros à tête grise, l'Albatros fuligineux à dos claire, le Pétrel géant Antarctique, le Pétrel géant sub-antarctique, le Pétrel à menton blanc et le Pétrel gris). - Adoption en 2008 d'un Plan d'action national visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers.
Conservation et restauration de l'habitat	- La Réserve naturelle spéciale des îles du Prince-Édouard et les eaux qui la baignent dans un rayon de 500 m ont été désignées Zone humide d'importance internationale (No 1688) en mai 2007 en vertu de la Convention de Ramsar. - Une Zone marine protégée de 180 000 km² a été désignée autour des îles du Prince-Édouard en avril 2013. - Un nouveau plan de gestion pour les îles du Prince-Édouard a été adopté en 2014. - Un programme sur les plantes exotiques est en cours et vise à éradiquer cinq espèces dont la répartition se limite jusqu'à présent à l'île Marion et à conserver les habitats naturels du Puffin à menton blanc et du Pétrel gris, entre autres espèces inscrites à l'ACAP. - Une « Campagne nationale de nettoyage », menée sur dix ans, a permis d'éliminer des tonnes de gravats, d'ordures et de vestiges de structures démantelées sur l'île Marion, ce qui a entre autres permis de réduire les risques d'enchevêtrement avec la faune, et notamment les espèces inscrites à l'ACAP.
Gestion des activités humaines	Évaluation et atténuation de la capture accessoire d'albatros et de pétrels dans les pêches d'Afrique du Sud. Parmi les succès engrangés, on distingue l'adoption de mesures d'atténuation (le déploiement de lignes d'effarouchement jumelles) dans la pêche chalutière démersale nationale qui a mené à une réduction de 90 % de la mortalité des albatros et des pétrels.



Recherche et suivi

- Publication d'un document sur l'abondance et les tendances de cinq espèces d'albatros et des deux espèces de pétrels géants nichant sur les îles du Prince-Édouard.
- Publication d'un document sur le nombre de Pétrels à menton blanc nichant sur les îles du Prince-Édouard.
- Recherches sur la répartition en mer des Albatros fuligineux à dos sombre et des Albatros à bec jaune Indien adultes au moyen d'études de suivi (des informations plus anciennes sur les Albatros hurleur et à tête grise sont disponibles).
- Examen de l'incidence des souris grises sur l'île Marion, étude sur la mortalité des espèces non ciblées et préparation d'une étude de faisabilité sur l'éradication sur site en 2015.
- Poursuite du suivi démographique à long terme des populations de quatre espèces d'albatros sur l'île Marion.
- Étude des caractéristiques de la nidification et de la recherche de nourriture des Pétrels gris et à menton blanc sur l'île Marion au moyen de caméras placées dans les nids et d'autres dispositifs de suivi.
- Recherches en mer visant à tester les mesures d'atténuation utilisées pour réduire la mortalité des oiseaux de mer dans les pêches chalutières et palangrières.

Enseignement et sensibilisation du public

- Un ouvrage passant en revue les activités de recherche et de conservation ainsi que les conclusions de celles-ci sur les îles du Prince-Édouard a été publié en 2007 à l'attention des chercheurs, des gestionnaires et du public concerné.
- Un très bel ouvrage illustré portant sur les îles du Prince-Édouard a été publié en 2010 à l'attention du grand public.
- Un manuel sur la conservation a été publié pour les îles sud-africaines du Prince-Édouard en 2011 afin d'informer et de sensibiliser les visiteurs de l'île.
- Un certain nombre de sites internet et de pages Facebook couvrant plusieurs caractéristiques du Programme national antarctique sud-africain font rapport des activités de recherche et de conservation, y compris pour ce qui concerne les oiseaux de mer inscrits à l'ACAP.

Défis

- Réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches d'autres États et en haute mer, car elle constitue une grande menace pour les albatros et les pétrels qui nichent en Afrique du Sud.
- Intensifier la présence (actuellement limitée) d'observateurs à bord des flottilles de pêche sud-africaines.
- Entreprendre des recherches complexes, notamment l'évaluation de la population de Puffins

gris sur les îles du Prince-Édouard et la mesure des paramètres démographiques du Albatros à bec jaune Indien, qui, sur le territoire sud-africain, ne niche que sur l'île du Prince-Édouard - un site qui peut être visité une fois tous les quatre ans dans le cadre du plan de gestion actuel de l'archipel.

- Renforcer le financement (actuellement limité) destiné aux recherches.

Argentine

Signature de l'ACAP le 19 janvier 2004
Ratification le 29 août 2006

Certaines des plus grandes concentrations d'albatros et de pétrels au monde se nourrissent dans les eaux argentine et sont attirées par les riches nutriments du fort courant des Malouines qui longe le vaste plateau continental. Si les eaux argentine attirent les oiseaux de mer - 10 espèces inscrites à l'ACAP s'y nourrissent ou s'y reproduisent -, elles attirent également les pêcheurs, une combinaison potentiellement fatale. L'introduction par l'Argentine de mesures obligatoires d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans ses plus grandes pêches, d'un Plan d'action national pour les oiseaux de mer, de programmes pédagogiques à l'attention des pêcheurs sur la façon d'éviter les captures accessoires d'oiseaux de mer, et sur la protection des sites de reproduction est une étape essentielle que l'Argentine a franchie pour certaines zones de son territoire national pour ramener à un état favorable la conservation des espèces inscrites à l'ACAP. Toutefois, un rapport détaillé sur la mise en œuvre de l'Accord n'a pas été possible en raison de l'occupation des îles Falkland, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud (Falkland Islands/Islas Malvinas, South Georgia and the South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.³

	RÉSULTATS CLÉS
Conservation des espèces	Mise en œuvre du Programme national pour la conservation du Pétrel géant pour protéger les aires de reproduction, dont des mesures visant à éviter les menaces potentielles sur ces sites.
Conservation et restauration de l'habitat	- Création de zones côtières protégées (Parc côtier inter-juridictionnel de Patagonie du sud) et de zones marines protégées (Namuncurá - Rive Burdwood) à des fins de conservation de la biodiversité marine incluant des espèces inscrites à l'ACAP. - Élaboration de plans de gestion pour ces zones protégées. - Gestion du <i>Projet de renforcement pour la gestion et la protection de la biodiversité marine dans les zones écologiques clés et de la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la pêche</i> dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), afin d'encourager les initiatives locales et l'élaboration de plans en rapport avec la conservation d'oiseaux de mer.
Gestion des activités humaines	- Élaboration d'un Plan d'action national pour les oiseaux marins visant à réduire les collisions d'oiseaux de mer avec les pêches argentine. - Introduction de l'utilisation obligatoire de mesures d'atténuation dans les pêches palangrières hauturières. - Identification et évaluation des hauts risques écologiques auxquels des flottilles spécifiques dans les pêches chalutières et palangrières démersales exposent des espèces spécifiques. - Lancement récent d'une étude pilote afin d'évaluer la logistique nécessaire pour installer des lignes destinées à effrayer les oiseaux sur les chalutiers congélateurs.



Marco Favero



Marco Favero



Marco Favero



Marco Favero

Recherche et suivi	• Identification de zones clés pour la conservation de l'Albatros à sourcils noirs et du Pétrel géant du sud au moyen de la télémétrie satellite. Ces informations sont utilisées à des fins de gestion des pêches. • Essai de lignes d'effarouchement pour réduire la capture accessoire dans les flottilles chalutières.
Enseignement et sensibilisation du public	• Programmes de formation destinés aux pêcheurs, notamment sur l'identification des oiseaux de mer et la sensibilisation à la capture accessoire et aux mesures d'atténuation de celle-ci.
Mise en œuvre	• La mise en œuvre de l'accord a été détaillée dans les points précédents.

Défis

- Finalisation et adoption de mesures d'atténuation sûres, pratiques et efficaces pour réduire la capture accessoire dans les pêches.
- Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion pour les zones côtières marines et les zones côtières protégées récemment créées.
- Coordination de plans d'action existants pour les aligner sur les initiatives diverses de différentes institutions relevant de plusieurs juridictions.

3. Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes.

Australie

Signature de l'ACAP le 19 juin 2001
Ratification le 4 octobre 2001

22 des 30 espèces d'albatros et de pétrels inscrites à l'ACAP se nourrissent ou se reproduisent dans les eaux australiennes, notamment l'espèce endémique *Thalassarche cauta* (albatros timide). L'Australie a joué un rôle clé dans la création de l'ACAP, intervenue après la découverte, par des chercheurs australiens, que des pertes irréversibles touchaient les populations locales d'oiseaux de mer en raison de captures accessoires survenant lors des activités de pêche. La mise en œuvre successive de Plans de réduction des menaces visant à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches palangrières dans l'Océan et de Plans nationaux de rétablissement pour les albatros et les pétrels géants menacés ont permis de réduire à un seuil proche de zéro la mortalité dans les pêches palangrières australiennes durant des années. Un programme septennal qui a permis d'éliminer les rats, les lapins et les souris de l'île Macquarie constitue une étape décisive en matière de conservation. La recherche d'avant-garde de l'Australie en matière de méthodes permettant d'éviter la capture accessoire d'oiseaux de mer a été décisive sur le plan mondial, en particulier en ce qui concerne les moyens d'atténuer la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches palangrières.

RÉSULTATS CLÉS

Conservation des espèces	Éradication fructueuse des rats, des lapins et de souris de l'île de Macquarie grâce à un projet septennal de 25 millions AUD, qui comprenait une période de recherche et de suivi exhaustifs de trois ans après les phases initiales d'hameçonnage et de chasse. Avec 12 875 ha, le projet d'éradication sur l'île de Macquarie était (alors) le plus grand jamais entrepris et bon nombre d'informations précieuses ont pu être récoltées pour améliorer des projets semblables.
Conservation et restauration de l'habitat	- Mise en œuvre de dispositions pour les zones protégées, notamment des limites d'accès pour les visiteurs sur tous les lieux de reproduction australiens des colonies d'espèces inscrites à l'ACAP. - Toutes les pêches australiennes sont gérées de façon écologiquement durable afin de conserver les relations écologiques et de répondre aux besoins des espèces non ciblées.
Gestion des activités humaines	- Toutes les espèces de l'ACAP observées en Australie sont classées comme espèces protégées en vertu de la législation australienne et leur prise ou leur mise à mort délibérées ou accidentelles sont interdites. - Mise en œuvre fructueuse de Plans successifs de réduction des menaces qui ont permis de réduire le taux de mortalité des oiseaux de mer dans les pêches palangrières pélagiques et démersales australiennes à des niveaux bas, voire proches de zéro. - Mise en œuvre progressive de Plans de rétablissement successifs, pour toutes les populations d'Albatros et de Pétrels géants menacés, qui intègrent les actions de conservation détaillées prioritaires. - Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de réduction des menaces sur les impacts des débris marins sur la vie marine vertébré, y compris les impacts sur les oiseaux marins. Défense ardente et constante de l'adoption de nouvelles méthodes améliorées d'atténuation de la capture accessoire dans les organisations régionales de gestion des pêches auxquelles l'Australie est Partie.



Tasmania Parks and Wildlife Service



Alexis Terauds

Recherche et suivi	• Programmes annuels de suivi à long terme des populations pour sept espèces inscrites à l'ACAP présentes sur l'île Macquarie et suivi complémentaire après le programme fructueux d'éradication des nuisibles. • Recherches approfondies sur l'écologie relative à l'alimentation de plusieurs espèces inscrites à l'ACAP nichant en Australie. • Mise en œuvre de programmes d'observateurs scientifiques dans les pêches palangrières chargés de collecter des données sur la capture accessoire. • Recherches approfondies et innovantes sur des méthodes nouvelles et améliorées d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches palangrières et chalutières, comprenant la conception de prescriptions améliorées en matière de lestage des lignes, d'un appâtéur d'hameçons sous-marin automatique, de plombs de lignes moins onéreux et des approches pour éviter les heurts de chaînes dans les pêches au chalut.
Enseignement et sensibilisation du public	• Programmes de formation réguliers à l'attention des pêcheurs sur la nécessité d'éviter la capture accessoire d'oiseaux de mer et sur l'importance de mettre en place les meilleures mesures d'atténuation possibles. • Ensemble d'informations pédagogiques à l'attention du public, notamment au moyen des Plans de réduction des menaces et de rétablissement nationaux.
Mise en œuvre	• Des scientifiques australiens et d'autres professionnels ont fourni un soutien précieux au CC, notamment en tant que responsables/co-responsables de ses Groupes de travail. • Mise à disposition des connaissances scientifiques pratiques et des financements pour soutenir les projets des autres Parties, notamment concernant le recensement des populations et la formation de scientifiques. • L'Australie accueille le siège du Secrétariat de l'ACAP à Hobart, en Tasmanie. • L'Australie est le Gouvernement dépositaire de l'ACAP.

Défis

- Étendre les mesures d'atténuation de capture accessoire dans les pêches palangrières australiennes aux autres types de pêches, en particulier dans les pêches au chalut et au filet maillant.
- Maintenir l'absence de nuisibles sur l'île de Macquarie et sur d'autres sites de reproduction sous la juridiction australienne.
- Atteindre et maintenir un état de conservation favorable pour l'espèce endémique australienne d'Albatros à cape blanche.
- Mieux comprendre les risques que court chaque espèce de l'ACAP dans son aire de répartition et mobiliser l'engagement et les ressources nécessaires pour les atténuer à temps.
- Améliorer la conservation des albatros et des pétrels, notamment ceux se reproduisant en Australie, plus particulièrement au moyen d'une meilleure atténuation de la capture accessoire dans les pêches transfrontalières et hauturières.

Brésil

Signature de l'ACAP 19 juin 2001
Ratification le 3 septembre 2008

Figurant parmi les signataires fondateurs de l'ACAP, le Brésil a été l'un des premiers pays à soutenir la création de l'Accord et a en outre assuré l'organisation de la seconde réunion du Comité consultatif de l'ACAP en 2006. Huit espèces inscrites à l'ACAP se nourrissent dans les eaux étendues et riches en nutriments des côtes brésiliennes, notamment l'Albatros de Tristan, espèce en danger critique d'extinction. Le Brésil dispose de pêches étendues et son Plan national d'action pour les oiseaux de mer est axé sur la mise en œuvre très large de mesures d'atténuation efficaces de la capture accessoire d'oiseaux de mer, fondées sur l'avis de l'ACAP en matière de meilleures pratiques. Des progrès importants ont été enregistrés, grâce à l'aide de l'organisation non gouvernementale brésilienne Projecto Albatroz, par le biais de programmes destinés aux pêcheurs et visant à les sensibiliser à la capture accessoire d'oiseaux de mer et à mettre en œuvre les meilleures méthodes d'atténuation.

	KEY ACHIEVEMENTS
Conservation des espèces	Élaboration d'un Plan d'action national pour la conservation des Albatros et des Pétrels (PAN - Oiseaux de mer Brésil).
Gestion des activités humaines	- Mise en œuvre de réglementations nationales exigeant le recours à des lignes d'effarouchement, à un régime de lestage de lignes adéquat et à une mise à l'eau nocturne. - Dans le cadre du Projeto Albatroz et du programme du Groupe de travail Albatros, des projets de recherche ont été élaborés pour adapter les meilleures pratiques en matière d'atténuation aux pêches brésiliennes.
Recherche et suivi	- Recherches menées sur la biologie et le comportement des oiseaux de mer et leurs interactions avec les pêches. - Recherches menées sur de meilleures méthodes d'atténuation de la capture accessoire. - Mise en place d'un programme d'observateurs pour suivre l'efficacité des mesures d'atténuation de la capture accessoire.
Enseignement et sensibilisation du public	Programmes pédagogiques à l'attention des pêcheurs et de leurs familles, des écoles et du grand public.
Mise en œuvre	Soutien de l'adoption de mesures d'atténuation de la capture accessoire dans les pêches thonières de l'Atlantique Sud lors de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) en 2011.

Défis

- Mise en œuvre plus large de l'ACAP et des recommandations des PAN-Oiseaux de mer.
- Conception d'outils de suivi à bord pour la mise en application des mesures d'atténuation de la capture accessoire et la collecte de données relatives à la capture accessoire d'oiseaux de mer.
- Élaboration et mise en œuvre de programmes pédagogiques visant à sensibiliser les pêcheurs à l'importance de la mise en application des mesures d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer.



Fabiano Peppes



Dimas Gianuca



Fabiano Peppes



Dimas Gianuca



Dimas Gianuca

Chili

Signature de l'ACAP le 19 juin 2001
Ratification le 13 septembre 2005

La Zone économique exclusive du Chili couvre une partie significative du courant de Humboldt, l'un des écosystèmes marins les plus productifs au monde qui constitue une aire d'alimentation régulière et importante pour 15 espèces inscrites à l'ACAP, dont des albatros venant notamment de régions aussi lointaines que l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le Chili comporte également certains sites de reproduction d'importance mondiale qui abritent notamment 21% de la population mondiale d'Albatros à sourcils noirs. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan d'action national pour les oiseaux de mer, le Chili a introduit des mesures obligatoires visant à éviter la capture accessoire d'oiseaux de mer dans ses pêches et a contribué significativement à l'élaboration de nouvelles méthodes d'atténuation plus efficaces. Son large recours à des observateurs scientifiques en mer permet d'obtenir des données précieuses concernant les espèces inscrites à l'ACAP. L'efficacité de ses mesures d'atténuation de la capture accessoire dans ses pêches à la légine australe a été décisive dans le renversement du déclin de certaines colonies d'Albatros à sourcils noirs du Chili et ces mesures sont maintenant appliquées dans les pêches de plusieurs autres nations.

RÉSULTATS CLÉS

	RÉSULTATS CLÉS
Conservation des espèces	Des mesures d'atténuation améliorées et d'autres mesures ont permis de réduire la diminution des populations d'oiseaux de mer, en particulier pour l'Albatros à sourcils noirs et l'Albatros à tête grise, au sein des colonies les plus importantes du Chili. Certaines populations sont en augmentation pour la première fois depuis de nombreuses années.
Gestion des activités humaines	- Élaboration d'un décret officiel et d'un Plan d'action national (PAN) pour réduire le taux de mortalité des oiseaux de mer dans les pêches palangrières. - Introduction d'une législation nationale reconnaissant expressément la nécessité de réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer et de recourir à des mesures d'atténuation et détaillant les codes de conduite pour une pêche responsable incluant le recours à une approche écosystémique. - Modification des dispositifs de pêche à la palangre démersale traditionnels utilisés dans la pêche chilienne à la légine australe qui a mené à une diminution de la capture accessoire d'oiseaux de mer à des niveaux très bas. Au vu de ce succès, la modification de ces dispositifs a été étendue aux pêches palangrières à la légine australe d'autres pays.
Recherche et suivi	- Appel aux universitaires, aux scientifiques et aux pêcheurs pour concevoir des mesures d'atténuation pratiques, efficaces et sûres dans le cadre d'un engagement fort des administrations de pêches envers la conservation des oiseaux de mer. - Renforcement de l'intérêt des institutions à collecter des informations relatives à la capture accessoire, notamment des champs de données d'observation spécifiques, et conception et financement d'un programme d'observateurs scientifiques.



Graham Robertson



Graham Robertson



Graham Robertson

Enseignement et sensibilisation du public

- Le renforcement de la formation des pêcheurs et du public a été décisif dans l'amélioration des pratiques d'atténuation de la capture accessoire et dans l'élaboration du PAN-Oiseaux de mer du Chili.

Mise en œuvre

- À la suite de la ratification de l'ACAP, on a constaté un engagement accru dans la gestion responsable des pêches, notamment au moyen de la limitation et de la réduction de la capture accessoire.

Défis

- Poursuivre l'évaluation de la mortalité incidente induite par la capture accessoire dans les autres pêches nationales du Chili, qu'elles soient petites ou industrielles.
- Élaborer des mesures d'atténuation adéquates approuvées pour protéger les sites de nidification des menaces terrestres et pour réduire toute autre menace marine.

Espagne

Signature de l'ACAP le 30 avril 2002
Ratification le 12 août 2003

Une espèce inscrite à l'ACAP niche dans la juridiction de l'Espagne, le Puffin des Baléares en danger critique d'extinction. L'Espagne compte par ailleurs dans sa juridiction un grand nombre de pêches hauturières qui couvrent une vaste zone géographique et qui chevauchent les habitats de plusieurs espèces inscrites à l'ACAP. L'Espagne travaille étroitement avec ses voisins, la France et le Royaume-Uni, également Parties à l'ACAP, sur des recherches et des actions qui visent à conserver le Puffin des Baléares, notamment pour tenter de mieux comprendre la répartition de l'espèce, des menaces terrestres et marines qu'elle rencontre et la façon d'atténuer au mieux la mortalité induite par la capture accessoire dans les pêches. L'Espagne a intégré dans sa législation un ensemble de mesures obligatoires visant à éviter la capture accessoire d'oiseaux de mer par les équipements de pêche des palangres pélagiques et mène des programmes d'observateurs à bord des flottilles espagnoles naviguant dans les eaux de l'Union européenne et en dehors, afin de récolter des informations sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, entre autres objectifs. Une réglementation nationale, adoptée en 2014, désigne 39 Zones protégées spéciales (ZPS) pour les oiseaux de mer dans les eaux océaniques espagnoles.

	RÉSULTATS CLÉS
Conservation des espèces	• L'éradication des rongeurs sur l'île Sa Dragonera en 2011 a constitué l'une des mesures adoptées par le gouvernement des îles Baléares pour mettre un terme aux menaces terrestres qui pèsent sur le Puffin des Baléares et des mesures de biosécurité ont été mises en œuvre pour éviter leur réintroduction.
Conservation et restauration de l'habitat	• Des Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité (ZIOs) en rapport avec les puffins des Baléares ont été identifiées : 20 d'entre elles ont été désignées par la suite comme ZPS spécialement pertinente pour cette espèce vivant dans les eaux espagnoles.
Gestion des activités humaines	• Au sein d'un programme d'observateurs à bord dans une flottille palangrière pélagique dans la Méditerranée occidentale, le Centre océanographique de Malaga a entrepris la collecte et l'analyse systématique des données sur la capture accessoire des oiseaux de mer depuis 1997 et a proposé une nouvelle formule de gestion pour les pêches sur la base de ces résultats. • Intégration d'un ensemble de mesures obligatoires dans la législation nationale afin d'éviter toute capture accessoire d'oiseaux de mer et de tortues marines dans les flottilles palangrières pélagiques.
Recherche et suivi	• Approfondissement des connaissances relatives aux puffins des Baléares, en particulier en ce qui concerne l'écologie alimentaire, les caractéristiques de leur répartition spatio-temporelle, l'importance de leur population, données démographiques. • L'Institut méditerranéen de recherches avancées (IMéRA) a mené une nouvelle analyse de viabilité de la population pour le puffin des Baléares en 2014.



Marti Mayol



Pep Arcos

	• L'Universitat de Barcelona, la SEO/Birdlife et l'IMÉRA ont développé diverses actions de recherche pour évaluer l'étendue des captures accessoires d'oiseaux de mer et éprouver les mesures d'atténuation et ont démarché des pêcheurs pour les sensibiliser, particulièrement dans la section espagnole de la Méditerranée • L'Institut espagnol d'océanographie (IEO) a lancé des programmes d'observateurs à bord de flottilles espagnoles naviguant dans les eaux de l'Union européenne et en dehors afin de récolter des informations sur la capture accessoire d'oiseaux de mer.
Enseignement et sensibilisation du public	• Développement d'équipement de sensibilisation relatif à la capture accessoire d'oiseaux de mer et au puffin des Baléares. Des ateliers participatifs ont également été mis en place dans le secteur de la pêche et une application mobile (SeaBirdstagram) a été développée pour encourager les pêcheurs à contribuer volontairement à fournir des données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer.
Mise en œuvre	• Intégration de plusieurs mesures de conservation d'oiseaux de mer dans la législation espagnole, adoptées par les Organisations de gestion de pêches régionales dont l'Espagne est membre.

Défis

- Développement et mise en œuvre d'un plan d'action national pour réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches.
- Mise en œuvre des mesures du Plan d'action international de la Commission européenne pour protéger le Puffin des Baléares.
- Acceptation et mise en œuvre des plans de gestion pour les ZPS, sur terre et en mer, pour la conservation efficace du puffin des Baléares.
- Adoption de mesures destinées à contrôler et à éradiquer les prédateurs introduits dans les sites de reproduction des puffins des Baléares, en particulier les carnivores.
- Adoption de mesures pour réduire l'impact des menaces émergentes en mer, comme la pollution plastique dans l'environnement marin et ses effets sur la chaîne alimentaire et les plateformes de production d'énergie et de stockage.



Pep Arcos

Équateur

Signature de l'ACAP le 18 février 2003
Ratification le 18 février 2003

L'Équateur présente un habitat marin vaste et producteur alimenté par le riche courant de Humboldt. Au vu de la nombreuse faune unique de la région, il n'est pas surprenant de constater que l'Albatros des Galápagos, l'espèce d'albatros endémique d'Équateur, a une apparence bien différente de celle des autres albatros. L'Équateur a collaboré étroitement avec d'autres Parties à l'ACAP pour élaborer avec fruit un Plan d'action visant à restaurer l'état de conservation favorable de cette espèce. Plus de 99 % des 10 000 paires d'Albatros des Galápagos se reproduisent sur les îles Galápagos et la zone d'alimentation marine relativement petite de l'espèce se concentre principalement dans la Zone économique exclusive de l'Équateur. Par conséquent, les engagements pris dans le Plan de l'Équateur pour protéger les sites de reproduction - en contrôlant les rongeurs introduits et le tourisme - sont vitaux pour renverser la longue tendance au déclin de cette population. La poursuite des progrès récemment enregistrés en matière de réduction de la capture accessoire dans les pêches est également cruciale pour renverser cette tendance.

	RÉSULTATS CLÉS
Conservation des espèces	• Évaluation de la capture accessoire d'Albatros des Galápagos dans les pêches artisanales du sud de l'Équateur. • Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation de l'Albatros des Galápagos. • Amélioration et normalisation du suivi visant à rassembler plus d'informations précises sur l'état de conservation et les tendances de population de l'Albatros des Galápagos. Le suivi a déterminé l'état de la population d'Albatros des Galápagos - au moyen d'une estimation de leur taux de survie, de mortalité et de reproduction obtenus grâce aux méthodes de capture-marquage-recapture dans les colonies nicheuses - et a enregistré les menaces pesant sur leurs colonies.
Conservation et restauration de l'habitat	• Protection des sites de nidification dans les Parcs nationaux des Galápagos et Machalilla et suivi périodique des populations nicheuses. • Introduction de programmes visant à contrôler les rongeurs introduits, à gérer les sites de nidification et le tourisme à proximité de ces sites, et à suivre la survie des oisillons (et donc le succès de la reproduction).
Gestion des activités humaines	• Identification des problèmes liés aux dispositifs de pêche et modification de ces derniers afin de réduire la capture accessoire d'albatros durant les activités de pêche palangrières démersales à la légine australe.
Recherche et suivi	• Mise en œuvre d'un projet d'observateurs à bord de navires artisanaux afin d'évaluer la capture accessoire d'espèces présentant un intérêt en matière de conservation, notamment les oiseaux de mer. • Enregistrement des mouvements migratoires des albatros durant et en dehors des saisons de reproduction et études sur la génétique et la capture accessoire des populations. • Élaboration de programmes de suivi des sites de nidification des Albatros des Galápagos.



Enseignement et sensibilisation du public	• Formation des pêcheurs et du grand public au moyen d'un programme pédagogique environnemental et d'une campagne de sensibilisation sur l'importance de la protection des espèces.
Mise en œuvre	• Élaboration d'un programme de travail toujours en cours visant à conserver l'Albatros des Galápagos.

Défis

- Renforcer les mesures de protection à l'égard de l'Albatros des Galápagos, notamment par le biais d'une coopération plus étroite avec le gouvernement péruvien.
- Étendre ces mesures de protection renforcées à d'autres espèces d'albatros et de pétrels inscrites à l'ACAP.
- Renforcer la protection du Pétrel des Galápagos en l'inscrivant à l'Annexe 1 à l'ACAP.

France

Signature de l'ACAP 19 juin 2001
Ratification le 28 juin 2005

Les îles françaises subantarctiques Crozet et Kerguelen sont petites mais demeurent néanmoins des petits bouts de terre significatifs dans le vaste océan Indien et constituent des sites de reproduction d'une extrême importance pour huit espèces d'albatros et quatre espèces de pétrels inscrites à l'ACAP. À l'instar de nombreuses autres zones qui comptent de grandes concentrations d'espèces inscrites à l'ACAP, la présence de riches ressources halieutiques dans les eaux qui entourent les îles n'est pas une coïncidence. La France a mené des recherches à long terme sur les oiseaux de mer de l'océan Austral et a grandement contribué aux connaissances scientifiques de l'ACAP, notamment vis-à-vis des tendances des populations, des zones d'alimentation et des régimes alimentaires. Ces dernières années, la France a fait de grands progrès en matière de réduction de la capture accessoire des oiseaux de mer dans les pêches subantarctiques, des réductions significatives ayant été enregistrées au fil des ans. Elle a également collaboré étroitement avec son voisin de l'ACAP, l'Espagne, afin de répondre aux menaces que rencontre le Puffin des Baléares, tant en mer que sur les sites de reproduction espagnols.

	RÉSULTATS CLÉS
Conservation des espèces	- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action national 2011-2015 pour l'Albatros d'Amsterdam. - Élaboration d'une version française du plan d'action international pour le Puffin des Baléares, soutenue par le ministère de l'Écologie.
Conservation et restauration de l'habitat	- Création des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), une réserve naturelle couvrant 2,2 millions d'hectares de terres et de mer et comprenant les îles Kerguelen, Crozet, Amsterdam et Saint-Paul. Désignée en septembre 2008 Site No. 1737 des Zones humides d'importance internationale en vertu de la Convention de Ramsar. - Mise en œuvre des lignes directrices de l'ACAP en matière de mesures de biosécurité sur les sites de reproduction.
Gestion des activités humaines	- Mise en œuvre d'un plan visant à réduire la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches palangrières démersales à la légine australe ayant permis des réductions significatives au fil des ans. - Contrôle et réduction significative de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches autorisées dans la Zone économique exclusive de la France.
Recherche et suivi	Mise en œuvre de programmes pluriannuels d'observateurs visant à récolter des données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer et à améliorer l'efficacité des mesures d'atténuation de la capture accessoire dans les pêches à la légine australe.



Scott Shafer



Aleks Terauds



Rowan Trebilco

Défis

- Gérer les menaces présentées par les espèces terrestres envahissantes (chats, rats, souris et ongulés) et les maladies aviaires.
- Collaboration avec l'Espagne pour gérer les menaces pesant sur le Puffin des Baléares sur les sites de reproduction espagnols et en mer.
- Agir de toute urgence pour contrer les diverses menaces qui pèsent sur la conservation en territoire français. En particulier, en ce qui concerne le taux de capture accessoire induit par plusieurs types d'engins de pêche, les répercussions des nouvelles pratiques de pêche sur le Puffin des Baléares et ses espèces proies et les interactions avec les futures installations marines d'énergie renouvelable.
- Améliorer les connaissances relatives à la répartition du Puffin des Baléares, en collaboration avec des scientifiques et des ONG locales, ainsi qu'avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), partenaire de BirdLife.
- Se fonder sur ces connaissances pour mettre en œuvre, en collaboration avec les pêcheurs, des programmes visant à réduire la capture accessoire du Puffin des Baléares.

Norvège

Ratifié le 5 mars 2007

La Norvège a été l'un des premiers pays à soutenir l'ACAP et d'autres traités internationaux visant à poursuivre l'entreprise de conservation des espèces d'albatros et de pétrels. On peut souligner en particulier l'effort prolongé fourni dans le seul but de comprendre la trajectoire de la plus grande colonie au monde du Pétrel Antarctique, à Svarthameren, Terre de la Reine-Maud, en Antarctique. La Norvège a activement soutenu l'élaboration et la mise en œuvre des mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer. Elle fait donc figure d'exemple positif pour les autres nations pêchant en haute mer quant au fait d'assurer que les navires battant leur pavillon pêchent de façon écologiquement durable, notamment en recrutant des observateurs scientifiques pour surveiller les opérations de pêches.

	RÉSULTATS CLÉS
Conservation des espèces	Toutes les espèces inscrites à l'ACAP sont protégées en vertu de la législation nationale.
Gestion des activités humaines	- La Norvège travaille au sein de plusieurs organisations régionales de gestion des pêches auxquelles elle est Partie pour promouvoir les recommandations de l'ACAP, notamment sur les meilleures pratiques visant à éviter et atténuer la capture accessoire dans les pêches. - La Norvège a également mis en place d'autres aspects des avis de l'ACAP, notamment pour ce qui concerne le recours à des observateurs scientifiques pour suivre la capture accessoire.
Recherche et suivi	- L'Institut polaire norvégien a entrepris, et entreprend encore, des recherches pertinentes dans le cadre de l'ACAP, qui comprennent notamment des expéditions de surveillance à Svarthameren. - Une série de recherches sur la capture accessoire dans les pêches nationales, qui se concentrent sur les pêches à filet maillant et sur les dispositifs et techniques d'atténuation associés comme l'installation de tubes sous-marins.
Enseignement et sensibilisation du public	Promotion des approches de meilleures pratiques pour l'atténuation de capture accessoire auprès des flottes de pêches
Mise en œuvre	- La Norvège soutient activement l'ACAP, notamment au sein d'autres fora internationaux, tels que la Convention sur les espèces migratrices, la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est, le Groupe de travail sur la Conservation de la faune et de la flore arctiques, L'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est et la Convention pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique. - La Norvège a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer.



Défis

- Poursuivre et améliorer les recherches démographiques sur les populations et les mouvements des albatros et des pétrels, notamment via le programme de surveillance en cours à Svarthameren.
- Assurer que des mesures efficaces d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer sont utilisées dans les pêches concernées, y compris auprès des fora de gestion internationaux auxquels la Norvège est Partie.

Nouvelle-Zélande

Signature de l'ACAP 19 juin 2001
Ratification le 1er novembre 2001

La Nouvelle-Zélande compte onze espèces d'albatros et cinq espèces de pétrels inscrites à l'ACAP, dont dix espèces endémiques, soit bien plus d'espèces endémiques que n'importe quelle autre Partie à l'ACAP. Cela reflète le nombre important d'îles (qui constituent des sites de reproduction viables) et de vastes territoires d'alimentation en Nouvelle-Zélande et dans ses alentours.

La Nouvelle-Zélande considère ses albatros, ses pétrels et ses autres oiseaux comme des icônes de la conservation et le pays a entrepris une série d'actions importantes pour améliorer l'état de leur conservation. Parmi celles-ci, on distingue les premières actions d'éradication des rats et d'autres nuisibles sur les îles au large des côtes - les nouvelles méthodes et pratiques développées ont également été utilisées par d'autres pays - ainsi que de nombreuses nouvelles mesures d'atténuation de la capture accessoire. La zone d'alimentation des populations d'espèces de l'ACAP qui nichent sur ses territoires est très vaste et s'étend vers l'est jusqu'en Amérique du Sud et au-delà, jusqu'au dans l'Atlantique du Sud-Ouest, ce qui rend l'atténuation de la capture accessoire dans les flottilles hauturières particulièrement importante pour ces populations.

	RÉSULTATS CLÉS
Conservation des espèces	- Les activités de la Nouvelle-Zélande liées à l'amélioration de l'état de conservation des albatros et des pétrels se traduisent par la modification de la législation, l'élaboration de nouvelles politiques, des recherches et la gestion de la menace. - Transfert sur deux saisons de l'Albatros des Chatham, une espèce inscrite à l'ACAP considérée comme vulnérable par l'UICN.
Conservation et restauration de l'habitat	- Amélioration de la qualité de l'habitat pour les espèces inscrites à l'ACAP grâce à l'éradication de nuisibles introduits et mise en œuvre de mesures de biosécurité sur les îles abritant des sites de reproduction. - Création de réserves marines qui interdisent la pêche autour de l'île des Antipodes, d'Auckland, des groupes d'îles Bounty et des îles Campbell, sites de reproduction clés.
Gestion des activités humaines	- Révision et mise en œuvre du Plan d'action national pour les oiseaux de mer. - Conception d'une approche fondée sur le risque pour la gestion des interactions des oiseaux de mer avec les pêches commerciales. - Introduction de mesures d'atténuation obligatoires de la capture accessoire des oiseaux de mer dans les pêches palangrières démersales et pélagiques et dans les pêches chalutières.



Recherche et suivi	• Recherche de mesures d'atténuation de la capture accessoire des oiseaux de mer, dont des méthodes pour réduire les captures d'oiseaux de mer dans les chaluts, pour tester de nouvelles stratégies de lestage de lignes dans les pêches palangrières pélagiques et démersales et pour améliorer les normes de constructions pour les lignes tori dans les pêches au chalut. • Mise en place d'approches des meilleures pratiques pour gérer le déversement des déchets de traitement des chalutiers afin de limiter au minimum la capture accessoire d'oiseaux de mer. • Recours à des observateurs gouvernementaux dans les pêches pour suivre les interactions entre les espèces inscrites à l'ACAP et certaines pêches commerciales. • Études démographiques à long terme de l'Albatros de Buller, l'Albatros royal du nord, l'albatros des Antipodes et le Puffin de Parkinson pour améliorer les connaissances relatives à leurs populations et à leurs habitats en mer. • Début de nouvelles études sur les espèces en danger, dont l'Albatros de Salvin et l'albatros à cape blanche.
Enseignement et sensibilisation du public	• Publication en ligne d'informations relatives à la capture accessoire d'espèces inscrites à l'ACAP dans les pêches commerciales néo-zélandaises. • Production et diffusion de diverses ressources visant à sensibiliser le public à la conservation, notamment des bulletins d'informations, des guides d'identification et des DVD.
Mise en œuvre	• La Nouvelle-Zélande participe activement aux organisations de gestion des pêches pour promouvoir l'adoption de mesures appropriées d'atténuation de capture accessoire d'oiseaux de mer. • La Southern Seabirds Solutions Trust encourage la coopération internationale en ce qui concerne la conservation des oiseaux de mer.

Défis

- Prioriser et établir des recherches pour maintenir et étendre la base importante de connaissances nécessaire pour gérer 16 des 30 espèces inscrites à l'ACAP.
- Entreprendre des recherches pour améliorer les connaissances relatives à la nature et à l'étendue de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches côtières commerciales et récréatives et les stratégies d'atténuation nécessaires.
- Continuer à améliorer les mesures de réduction de la capture accessoire dans les pêches hauturières au fur et à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.
- S'assurer que les pressions exercées sur l'environnement marin ne dégrade pas la qualité des habitats des espèces inscrites à l'ACAP.
- Améliorations supplémentaires de la gestion des habitats terrestres des espèces inscrites à l'ACAP par la poursuite de l'éradication des prédateurs introduits sur les îles de reproduction d'oiseaux de mer, dont les Antipodes (souris grise) et les îles d'Auckland (porcs sauvages et chats).

Pérou

Signature de l'ACAP le 19 juin 2001
Ratification le 17 mai 2005

Le Pérou a été l'un des signataires fondateurs de l'ACAP et a collaboré avec d'autres Parties à l'ACAP pour résoudre les questions liées à la conservation touchant les espèces inscrites à l'ACAP présentes dans ses eaux, notamment en élaborant un Plan d'action binational avec l'Équateur pour conserver l'Albatros hurleur. Avec ses grandes flottilles de pêche artisanales, le Pérou est confronté à des défis de conservation différents des autres Parties de l'ACAP, entre autres parce que les mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer généralement utilisées dans les flottilles industrielles ne sont pas directement applicables dans ses grandes flottilles artisanales. Il est également souvent complexe de déployer des observateurs scientifiques sur de petits navires artisanaux pour évaluer les effets des pêcheurs sur les oiseaux de mer et sur la façon de réduire ces effets. Des programmes pédagogiques spéciaux à l'attention des communautés de pêche artisanale ont été mis en œuvre et le Pérou a mené une série de recherches sur les mesures d'atténuation spécifiquement axées sur sa flottille artisanale.

	RÉSULTATS CLÉS
Conservation des espèces	Élaboration du Plan d'action binational entre l'Équateur et le Pérou pour la conservation de l'Albatros des Galápagos.
Gestion des activités humaines	Adoption d'une législation nationale visant à protéger 13 espèces d'albatros et de pétrels présents au Pérou.
Recherche et suivi	- Recherches visant à déterminer l'étendue de la capture induite par les activités directes de pêche, identifiées comme l'une des menaces principales pour les Albatros hurleurs et mise en œuvre de programmes pédagogiques à l'attention des communautés de pêche concernées. - Introduction d'un programme d'observateurs à bord des pêches industrielles à l'anchois à la senne coulissante pour observer et obtenir des informations sur les interactions des oiseaux de mer avec cette pêche. - Recours aux données d'observation récoltées durant ces programmes pour renforcer les connaissances relatives aux variations interannuelles de la répartition des espèces inscrites à l'ACAP. Études des questions relatives concernant notamment les zones marines protégées, la protection de l'environnement marin et l'adaptation au changement climatique.
Enseignement et sensibilisation du public	- Formation des observateurs et des personnes travaillant au <i>Programa de Extensión Pesquera</i> dans le cadre duquel des collaborateurs travaillent avec les communautés de pêche. - Conception de programmes pédagogiques environnementaux pour sensibiliser la population locale à la conservation des espèces inscrites à l'ACAP, notamment en publiant des documents pédagogiques et en formant les observateurs.
Mise en œuvre	Ratification de l'ACAP et coordination des initiatives de conservation des albatros et des pétrels, du partage d'informations et de la production de documents.



Défis

- Parvenir à une bonne gouvernance environnementale en renforçant les lois et les institutions.
- Assurer une cohérence entre les politiques de développement et les politiques environnementales.
- Élaborer un *Plan d'action pour la conservation des oiseaux de mer*, comprenant un programme de suivi et une évaluation du plan.
- Convaincre les autorités officielles de reconnaître la problématique de la conservation et de donner la priorité aux actions qui permettent de la résoudre.
- Établir un *Programme national d'observateurs à bord* afin d'obtenir des données fiables sur l'étendue et la nature de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les différentes pêches.
- Résoudre la question de la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêches artisanales en dépit des défis que présente le nombre élevé de navires impliqués dans les flottilles très mobiles.
- Renforcer les programmes de recherche à court, moyen et long termes en vue d'améliorer les connaissances sur les albatros et les pétrels.
- Mettre en place une coordination adéquate et efficace entre les gouvernements locaux, régionaux et central et les diverses parties prenantes.
- Sensibiliser véritablement à la nécessité de conserver les oiseaux de mer, en particulier auprès de la communauté et de l'industrie de la pêche.

Royaume-Uni

Signature de l'ACAP le 19 juin 2001
Ratification le 2 avril 2004

Le Royaume-Uni a fait de grands progrès en matière d'éradication de mammifères introduits dans un certain nombre de sites de reproduction importants pour des espèces inscrites à l'ACAP. Grâce au suivi annuel à long terme de l'Albatros hurleur, de l'Albatros à tête grise, de l'Albatros de Tristan, de l'Albatros à bec jaune Atlantique, de l'Albatros à sourcils noirs, du Pétrel géant subantarctique et du Pétrel géant Antarctique, le pays dispose d'un des meilleurs et des plus longs ensembles de données et d'archives scientifiques sur ces espèces. Ces données se sont révélées inestimables pour comprendre les déclin démographiques importants subis par l'Albatros hurleur et de l'Albatros de Tristan en particulier, ainsi que leurs causes. Si le Royaume-Uni a diminué la capture accessoire à des niveaux dérisoires dans les pêches qu'il gère, il apparaît que la mortalité des oiseaux dans d'autres pêches est la cause principale du déclin constant dont souffrent de nombreuses populations d'espèces inscrites à l'ACAP dans le sud-ouest de l'Atlantique.

	RÉSULTATS CLÉS
Conservation des espèces	- Grands progrès en matière d'éradication de mammifères introduits sur les sites de reproduction d'espèces de l'ACAP. Les rats ont probablement été éradiqués en Géorgie du Sud (South Georgia/Islas Georgias del Sur)⁴. L'éradication du renne y est terminée et celle des souris grises probablement achevée. - L'éradication des rats a été menée sur plus de 60 îles des îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas)⁴, qui comprennent des sites de reproduction d'espèces de l'ACAP. - Des études de faisabilité ont été entreprises quant à l'éradication de la souris grise sur l'île Gough.
Conservation et restauration de l'habitat	Mise en œuvre de protocoles de biosécurité stricts pour les principaux sites de reproduction, notamment la Géorgie du Sud (South Georgia/Islas Georgias del Sur)⁴
Gestion des activités humaines	- Réduction de la mortalité des oiseaux de mer à des niveaux dérisoires dans les pêches palangrières démersales à la légine australe autour des îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas)⁴ et de la Géorgie du Sud (South Georgia/Islas Georgias del Sur)⁴. - Suivi de la capture accessoire et estimation de la mortalité non détectée d'oiseaux de mer dans les pêches chalutières des îles Falkland (Falkland Islands/ Islas Malvinas)⁴.
Recherche et suivi	- Suivi continu à long terme des tendances de populations et de la productivité de la plupart des populations d'espèces nicheuses inscrites à l'ACAP présentes en Géorgie du Sud (South Georgia/Islas Georgias del Sur)⁴, sur les îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas)⁴, dans l'archipel Tristan da Cunha et sur l'île Gough. - Poursuite du suivi annuel de la démographie de l'Albatros hurleur, de l'Albatros à tête grise, de l'Albatros de Tristan, de l'Albatros à nez jaune Atlantique, de l'Albatros à sourcils noirs, du Pétrel géant subantarctique et du Pétrel géant Antarctique.



John Cooper



R. Wanless & A. Angel

	• Collecte de données détaillées sur la biologie de la reproduction, la répartition en mer et le chevauchement avec les pêches pour la plupart des espèces inscrites à l'ACAP. • Publication de plus de 80 articles dans des revues scientifiques internationales depuis 2004 ; ces recherches ont mis au jour de nombreux aspects de la biologie et de l'écologie des espèces inscrites à l'ACAP. • Les résultats ont mis en lumière les déclins de populations, ont évalué les risques posés par les pêches et ont été utilisés pour appeler à de meilleures politiques de conservation, passant notamment par une meilleure évaluation et atténuation de la capture accessoire et par l'identification et la protection de zones marines clés. • Évaluation des risques posés par les pêches de l'ICCAT envers les oiseaux qui a directement mené à de meilleures mesures d'atténuation de la capture accessoire.
Enseignement et sensibilisation du public	• Conception et diffusion de programmes d'information et de sensibilisation aux parties prenantes clés, y compris les ONG, aux touristes et au grand public.
Mise en œuvre	• Élaboration d'un projet de coordination de l'ACAP et création d'un poste de coordinateur pour assurer la mise en œuvre cohérente, sur l'ensemble des territoires britanniques, des actions visant à conserver les espèces inscrites à l'ACAP.

Défis

- L'éradication de la souris grise de l'île Gough constitue le défi immédiat le plus important auquel le Royaume-Uni est confronté. Sans cela, les principales populations d'oiseaux de mer présentes sur l'île seraient perdues et l'Albatros de Tristan serait en grave danger d'extinction.
- Assurer le bon déroulement de l'éradication des rongeurs en Géorgie du Sud (South Georgia/Islands Georgias del Sur)⁴. Les programmes d'éradication sont onéreux et peuvent échouer en raison des besoins logistiques complexes et des conditions météorologiques locales imprévisibles.
- Poursuivre les travaux visant à améliorer les évaluations du taux de capture accessoire en mer.
- Poursuivre les travaux visant à garantir la mise en œuvre des mesures d'atténuation pour continuer à

réduire la capture accessoire dans les pêches aux alentours des îles Falkland (Falkland Islands/Islands Malvinas)⁴.

- Réduire la capture accessoire d'espèces inscrites à l'ACAP nichant en territoire britannique⁴ dans des pêches situées dans les eaux d'autres États et en haute mer.
- Obtenir des données fiables sur les nombres de paires et les tendances de plusieurs populations d'espèces inscrites à l'ACAP d'importance mondiale nichant en territoire britannique⁴, notamment l'Albatros fuligineux à dos clair, l'Albatros fuligineux à dos sombre, l'Albatros à bec jaune Atlantique et le Pétrel à menton blanc. Des recensements prévus dans l'archipel Tristan da Cunha et sur l'île Gough dans un avenir proche devraient permettre de combler les lacunes de connaissances relatives à l'Albatros à bec jaune Atlantique.

4. Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Falkland (Falkland Islands/Islands Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islands Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes.

Uruguay

Ratifié le 9 octobre 2008

Les eaux de la ZEE de l'Uruguay constituent un habitat d'alimentation important pour 12 espèces inscrites à l'ACAP, comme l'Albatros royal du sud endémique de Nouvelle-Zélande. Au vu de la nature très productive de ces eaux, les activités de pêche qu'y mènent des navires uruguayens et battant pavillon étranger sont considérables. Par conséquent, les actions de l'Uruguay pour élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action national pour réduire la capture accessoire dans ses pêches nationales a constitué une étape importante dans la conservation des populations de ces oiseaux de mer. L'introduction d'un programme national d'observateurs pour suivre et améliorer l'utilisation des mesures d'atténuation s'est également révélée essentielle et cela renforcera les recherches menées pour améliorer les mesures d'atténuation.

	RÉSULTATS CLÉS
Conservation des espèces	- Élaboration du <i>Plan national de réduction de la capture incidente d'oiseaux de mer dans les pêches uruguayennes (PAN-Oiseaux de mer de l'Uruguay)</i> afin d'offrir un cadre général de mesures visant à réduire la capture incidente d'oiseaux de mer dans toutes les pêches. - Mise à jour du PAN pour fournir de nouvelles mesures d'atténuation pour les pêches palangrières pélagiques, palangrières démersales et chalutières responsables de la capture accessoire et de la mortalité d'espèces inscrites à l'ACAP.
Conservation et restauration de l'habitat	- Recherches sur l'efficacité des mesures d'atténuation et mise en œuvre d'actions de conservation dans les pêches palangrières conformément au PAN de l'Uruguay. - Recherches visant à évaluer les effets des pêches sur les espèces inscrites à l'ACAP et à atténuer la capture incidente. - Mise en œuvre de ces mesures d'atténuation dans les pêches uruguayennes.
Recherche et suivi	- Recherches visant à identifier les problèmes liés à la capture accessoire rencontrés dans les pêches pour estimer le nombre d'oiseaux capturés et évaluer l'impact relatif que cela a sur les différentes populations. - Recherches sur l'efficacité des lignes de banderoles, du lestage des lignes, de la mise à l'eau nocturne ainsi que sur les zones spatio-temporelles de la capture accessoire pour chaque espèce. - Étude préliminaire sur l'effet de la pêche chalutière sur des espèces inscrites à l'ACAP. - Introduction d'un Programme national d'observateurs dans la flottille thonière uruguayenne pour suivre l'utilisation des mesures d'atténuation à bord des navires uruguayens et battant pavillon étranger qui opèrent en Uruguay grâce à un permis autorisant la pêche expérimentale.

Défis

- Évaluation approfondie de l'effet relatif de la pêche chalutière sur des espèces inscrites à l'ACAP.
- Mise en œuvre de mesures d'atténuation dans la pêche chalutière.



Sebastián Jiménez



Sebastián Jiménez



Sebastián Jiménez

Actions notables en rapport avec l'ACAP

- Première réunion préparatoire pour négocier et développer l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) : Hobart, Australie.



- Première réunion du Comité Consultatif : 20-22 juillet, Hobart, Australie.



- Deuxième réunion préparatoire pour négocier et élaborer l'ACAP au Cap, en Afrique du Sud.
- L'ACAP a été ouvert à la signature le 19 juin 2001. Les signataires originaux sont l'Argentine, le Brésil, le Chili, la France, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, et le Royaume-Uni.
- L'annexe 1 de l'ACAP répertorie 19 espèces d'albatros (couvrant toute les espèces d'albatros de l'hémisphère Sud) et 7 espèces de pétrels (voir annexe 2)

- Première réunion du Groupe travail sur les sites de reproduction (GTSR 1), le 2 juin, et première réunion Sur le Groupe de travail sur les statuts des populations et de la conservation (GTSPC 1) le 3 juin, Brasília, Brésil.
- 25ème réunion de la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR-XXV). Il est noté que pour la première fois, aucun albatros n'a été pris dans des pêches palangrières régulées dans la zone de convention de la CCAMLR en 2006, et que presque aucune capture accessoire d'autres oiseaux de mer n'a été enregistrée. Des observateurs scientifiques ont préalablement signalé un pic de 5700 oiseaux morts en 1996.



- Entrée en vigueur de l'ACAP après la cinquième ratification. Les Parties originales sont l'Australie, l'Equateur, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et l'Espagne.
- Première session de la Réunion des Parties (RdP 1), 10-12 novembre, Hobart, Australie.

- Première réunion du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer (GTCA 1), 17-18 juin, Valdivia, Chili.



1999

2001

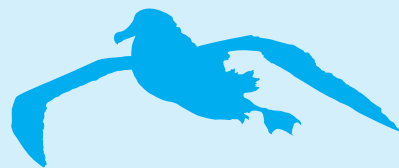
2004

2005

2006

2007

- Accord de siège entre le gouvernement d'Australie et le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (L'Accord de siège) signé le 23 juin 2008 et entré en vigueur le 2 décembre 2008.
- Secrétariat permanent de l'ACAP établi à Hobart, en Australie, en 2008.
- Premier avis de l'ACAP sur les meilleures pratiques en matière d'atténuation de la capture accessoire à l'attention des gestionnaires de pêches nationales et internationales.
- Base de données sur les espèces mise en ligne.



- Annex 1 amended in May 2009 to include the three Northern Hemisphere albatross species: *Phoebastria albatrus* (Short-tailed Albatross), *Phoebastria immutabilis* (Laysan Albatross), and *Phoebastria nigripes* (Black-footed Albatross) extending protection to all species of albatrosses globally.

- Les rapports nationaux mise en ligne.
- Adoption par la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) de la recommandation complémentaire 2011-09 sur la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer dans les pêches palangrières de l'ICCAT, fondée sur les conseils en matière de bonnes pratiques de l'ACAP.
- L'Inter-American Tropical Tuna Commission (IATTC) adopte la résolution C-11-02 pour atténuer les impacts de la pêche sur les oiseaux de mer pour les espèces protégées par l'IATTC.
- La Commission for the Conservation of Southern Bluefin Tuna (CCSBT) recommande aux membres et aux non-membres coopérants de respecter tous les engagements pris et les mesures de recommandations adoptées par la CTOI, l'ICCAT et la WCPFC visant à protéger les espèces écologiquement proches.

- Amendement de l'Annexe 1 en Avril 2012 pour y inclure une autre espèce de pétrel : *Puffinus mauretanicus* (Pufins des Baléares).
- La Western and Central Pacific Fisheries Commission (WCPFC) adopte la mesure de conservation et de gestion CMM 12-07 pour atténuer les impacts de la pêche sur les oiseaux de mer, fondée sur les conseils en matière de bonnes pratiques de l'ACAP à propos de la pêche pélagique à la palangre.
- La Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) adopte la résolution 12/06 sur la réduction des captures accidentelles d'oiseaux de mer dans pêcheries palangrières fondée sur les conseils en matière de bonnes pratiques de l'ACAP.

- ACAP en vigueur depuis 10 ans le 1er février 2014.
- Grande campagne d'éradication de nuisibles (lapins, rats et souris) effectuée avec succès sur l'île Macquarie, Australie.
- Grande campagne d'éradication de nuisibles effectuée en grande partie en Géorgie du Sud (South Georgia/Islas Georgias del Sur)⁵. Les rats ont probablement été éradiqués, l'éradication des rennes est terminée, celle des souris domestiques est probablement terminée.
- L'éradication des rats a été menée sur plus de 60 des îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas)⁵, qui comprennent des sites de reproduction d'espèces de l'ACAP.
- Le South Pacific Regional Fisheries Management Organisation (SPRFMO) adopte la CMM 2-04 sur la réduction des captures accessoires d'oiseaux de mer dans la zone relevant de la convention du SPRFMO, fondée sur les conseils en matière de bonnes pratiques de l'ACAP à propos des pêches démersales palangrières et chalutières.

5. Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des îles Falkland (Falkland Islands/Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud et îles Sandwich du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands/Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes.



2008

2009

2011

2012

2014

Annexes

ANNEXE 1:

Liste des statuts pour l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Parties à l'Accord	Date de la signature	Date de ratification, d'acceptation/d'approbation	Entrée en vigueur pour les Parties
Afrique du Sud	jeudi 6 novembre 2003	jeudi 6 novembre 2003	dimanche 1 février 2004
Argentine	lundi 19 janvier 2004	mardi 29 août 2006	mercredi 1 novembre 2006
Australie	mardi 19 juin 2001	jeudi 4 octobre 2001	dimanche 1 février 2004
Brésil	mardi 19 juin 2001	mercredi 3 septembre 2008	lundi 1 décembre 2008
Chili	mardi 19 juin 2001	mardi 13 septembre 2005	jeudi 1 décembre 2005
Équateur	mardi 18 février 2003	mardi 18 février 2003	dimanche 1 février 2004
Espagne	mardi 30 avril 2002	mardi 12 août 2003	dimanche 1 février 2004
France	mardi 19 juin 2001	mardi 28 juin 2005 (acceptation/d'approbation)	jeudi 1 septembre 2005
Norvège		lundi 5 mars 2007 (adhésion)	vendredi 1 juin 2007
Nouvelle-Zélande	mardi 19 juin 2001	jeudi 1 novembre 2001	dimanche 1 février 2004
Pérou	mardi 19 juin 2001	mardi 17 mai 2005	lundi 1 août 2005
Royaume-Uni	mardi 19 juin 2001	vendredi 2 avril 2004	jeudi 1 juillet 2004
Uruguay		jeudi 9 octobre 2008 (adhésion)	jeudi 1 janvier 2009



ANNEXE 2: Résumé du statut des espèces d'albatros et pétrels inscrites à l'ACAP

Nom de l'espèce	Nom commun	Année d'inscription à l'ACAP	États de conservation de l'IUCN 2014 ¹	Nombre de sites (ACAP) ²	Espèces endémiques d'un seul pays	Couples reproducteurs annuels (ACAP) ³	Tendance démographique 1993-2013 ⁴	Degré de confiance de la tendance
<i>Diomedea exulans</i>	Albatros hurleur	2004	VU	28		8,132	↓	Élevé
<i>Diomedea dabbenena</i>	Albatros de Tristan	2004	CR	1	R-U	1,650	↓	Élevé
<i>Diomedea antipodensis</i>	Albatros des Antipodes	2004	VU	6	NZ	8,274	↓	Moyen
<i>Diomedea amsterdamensis</i>	Albatros d'Amsterdam	2004	CR	1	France	31	↑	Élevé
<i>Diomedea epomophora</i>	Albatros royal du sud	2004	VU	4	NZ	7,941	↔	Moyen
<i>Diomedea sanfordi</i>	Albatros royal du nord	2004	EN	5	NZ	5,782	?	-
<i>Phoebastria irrorata</i>	Albatros des Galápagos	2004	CR	1	R-U	9,615	↓	Bas
<i>Phoebastria albatrus</i>	Albatros à queue courte	2009	VU	2		592	↑	Élevé
<i>Phoebastria immutabilis</i>	Albatros de Laysan	2009	NT	17		676,785	↔	Élevé
<i>Phoebastria nigripes</i>	Albatros à pieds noirs	2009	NT	13		71,592	↑	Élevé
<i>Thalassarche cauta</i>	Albatros timide	2004	NT	3	R-U	14,618	↑	Bas
<i>Thalassarche steadi</i>	Albatros à cape blanche	2004	NT	5	NZ	100,525	?	-
<i>Thalassarche salvini</i>	Albatros de Salvin	2004	VU	12	NZ	42,219	↓	Bas
<i>Thalassarche eremita</i>	Albatros des Chatham	2004	VU	1	NZ	5,245	↔	Moyen
<i>Thalassarche bulleri</i>	Albatros de Buller	2004	NT	10	NZ	29,948	↔	Bas
<i>Thalassarche chrysostoma</i>	Albatros à tête grise	2004	EN	29		97,716	↓	Moyen
<i>Thalassarche melanophris</i>	Albatros à sourcils noirs	2004	NT	65		673,048	↑	Élevé
<i>Thalassarche impavida</i>	Albatros de Campbell	2004	VU	2	NZ	21,648	↔	Bas
<i>Thalassarche carteri</i>	Albatros à bec jaune Indien	2004	EN	6		39,320	↓	Moyen
<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	Albatros à bec jaune Atlantique	2004	EN	6	R-U	33,650	↔	Bas
<i>Phoebastria fusca</i>	Albatros fuligineux à dos sombre	2004	EN	15		12,170	↓	Très bas
<i>Phoebastria palpebrata</i>	Albatros fuligineux à dos clair	2004	NT	71		12,082	↔	Bas
<i>Macronectes giganteus</i>	Pétrel géant Antarctique	2004	LC	119		47,083	↑	Moyen
<i>Macronectes halli</i>	Pétrel géant sub-antarctique	2004	LC	50		10,318	↑	Moyen
<i>Procellaria aequinoctialis</i>	Pétrel à menton blanc	2004	VU	73		1,057,930	↓	Très bas
<i>Procellaria conspicillata</i>	Pétrel à lunettes	2004	VU	1	R-U	14,400	↑	Élevé
<i>Procellaria parkinsoni</i>	Puffin du Parkinson	2004	VU	2	NZ	1,577	↓	Moyen
<i>Procellaria westlandica</i>	Puffin du Westland	2004	VU	1	NZ	2,827	↔	Bas
<i>Procellaria cinerea</i>	Pétrel gris	2004	NT	17		79,649	↓	Très bas
<i>Puffinus mauretanicus</i>	Puffin des Baléares	2012	CR	5	Espagne	2,954	↓	Moyen

1. Statut IUCN: CR = En danger critique d'extinction, EN = En danger, VU = Vulnérable, NT = Quasi menacé, LC = Préoccupation mineure IUCN 2014. IUCN 2014. Liste rouge des espèces menacées de l'IUCN. <www.iucnredlist.org>.

2. Site: d'ordinaire, une île ou un îlot entier et distinct ou une portion d'une île importante.

3. Base de données de l'ACAP: <data.acap.aq>. Mai 2014.

4. Tendances ACAP : ↑ en augmentation, ↓ en diminution, ↔ stable, ? inconnu





Remarques





*"J'appartiens maintenant aux plus hautes
sphères des mortels car j'ai vu un albatros!"*

- Robert Cushman Murphy, *Logbook for Grace: Whaling Brig Daisy, 1912-1913*

Accord sur la Conservation of Albatrosses and Petrels
27 Salamanca Square, Battery Point 7004 Tasmania Australia
Ph: +613 6165 6674 | secretariat@acap.aq | www.acap.aq